Vers une plus grande responsabilisation des exploitations motorisées de l'ouest du Burkina Faso dans la gestion de leurs crédits

Guy Faure, G. Nauleau, D. Diallo

Résumé

En 1991, un peu moins de trois cents exploitations de l'ouest du Burkina Faso sont motorisées avec un tracteur Bouyer de 28 CV. Ces systèmes de production sont dans une logique d'économie de marché. Grâce à une augmentation considérable des dépenses pour la production agricole, ils obtiennent des résultats techniques remarquables pour l'Afrique de l'Ouest et dégagent des revenus monétaires conséquents.

L'investissement que représentent la motorisation, la maintenance du matériel ainsi que l'acquisition des moyens de production nécessite un système de crédit complexe sans lequel l'expérience ne serait pas viable. Pour chacun de ces trois volets, l'exploitation motorisée peut accéder à des ressources financières qui lui sont octroyées suivant des modalités variées mettant en relation des partenaires très divers : la SOFITEX (SOciété des FIbres TEXtiles), la CNCA (Caisse nationale de crédit agricole), les groupements villageois et des artisans ruraux.

Afin d'assurer l'entretien des équipements, il a été mis en place une opération "pilote" d'installation de "forgerons-mécaniciens". L'objectif (qui était à l'origine dévolu au projet "Motorisation intermédiaire") est de transférer aux acteurs du monde rural une grande partie des responsabilités, en particulier en matière de crédit.

L'évolution peu favorable de la conjoncture économique ne permet pas une évolution positive des revenus des exploitations équipées et pousse nombre d'entre elles à identifier d'autres sources de liquidités.

Abstract

Towards a Greater Responsibility of Motorized Farms in Western Burkina Faso in the Management of Their Credit

In 1991, there are a slightly fewer than three hundreds farms in Western Burkina Faso which are motorized with a 28-horse-power Bouyer tractor. These farms function under a market economy which, thanks to a considerable increase in spending for agricultural production, also obtain remarkable technical results for West Africa and bring in significant monetary results.

The investment that motorization represents, along with the maintenance of material and the acquiring of the means of production, requires a complex system of credit without which the experiment would not be viable. For each of these factors, the motorized farms have access to financial assistance. This is available from very different sources (SOFITEX : SOciété des FIbres TEXtiles and CNCA : Caisse nationale de crédit agricole) each with its own varying regulations depending on the needs.

In order to assure the equipment maintenance, a pilot project of blacksmith-mechanics on location was set up: this permits a large part of the responsibility to be given to the actual parties involved in the rural world. This is true especially in the area of credit which was originally handled by the project "Motorisation Intermédiaire".

The unfavourable development of the present economic situation is not leading to an increase in revenue for the equipped farms and is pushing many of them to look for other sources of income.

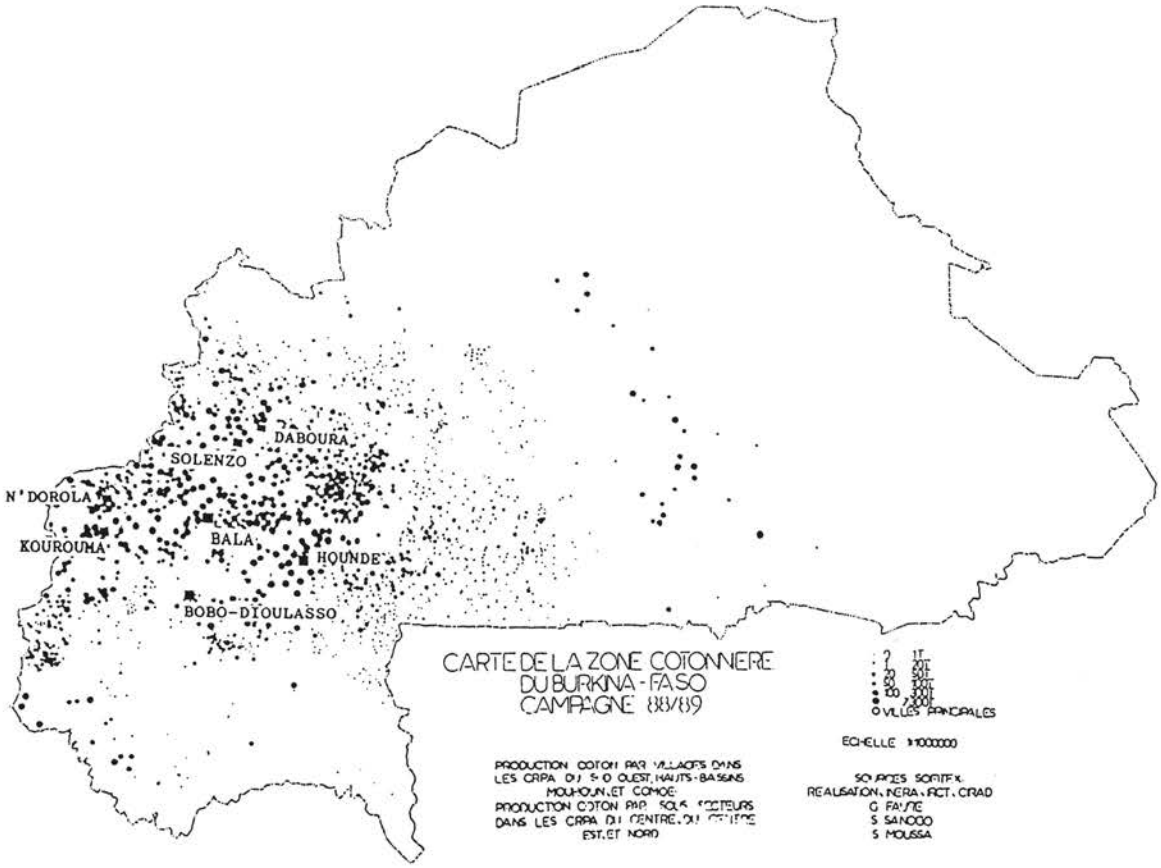

La motorisation d'une fraction modeste mais significative de l'ensemble des exploitations

L'agriculture de l'ouest du Burkina Faso est en pleine mutation. L'augmentation naturelle de la population, accentuée par un fort courant migratoire en provenance du centre du pays ainsi que l'ouverture croissante du monde rural sur une économie de marché transforment les systèmes de production et modifient la gestion de l'espace par les communautés paysannes.

Dans cette région on assiste à un fort développement de la culture attelée et à une extension importante des surfaces en maïs et en coton, extension qui s'accompagne d'une consommation croissante d'engrais minéraux. Cette évolution pose toutefois la question de la gestion durable des ressources naturelles et plus particulièrement du maintien de la fertilité des sols.

C'est à partir de 1977 que les actions de motorisation intermédiaire ont débuté (installation de six tracteurs). En 1982, première année du projet actuel, le nombre de tracteurs installés s'élevait à 46, en 1985 à 156 et en 1987 à 257. Depuis cette date, les installations se sont considérablement ralenties, principalement à la suite d'un ralentissement de l'activité économique. En 1989, on dénombre 278 tracteurs répartis dans trois cellules d'encadrement (Houndé, N'Dorola et Solenzo) (cf. carte 1). Ainsi la motorisation a largement dépassé le cadre expérimental ; on peut toutefois estimer entre 0,2 et 0,4 % le nombre d'exploitations équipées dans la zone cotonnière, chiffre somme toute modeste (Schwartz, résultats non publiés). La taille de ces unités de production est importante (en moyenne vingt-six personnes par unité en 1989) ainsi que les surfaces cultivées, principalement en maïs et en coton (28 hectares pour cette même année). Le tracteur Bouyer de 28 CV est employé en priorité pour le labour, le semis et le hersage, puis le sarclage et rarement pour le buttage. Les autres travaux sont effectués en culture attelée ou manuellement. Il faut donc assurer le financement des équipements, de l'entretien des matériels et des intrants. Les modalités d'octroi et de gestion des crédits sont donc des enjeux d'importance pour la réussite des opérations de motorisation.

Depuis son origine, le projet a collecté une masse considérable d'informations sur les systèmes de culture et de production ainsi que sur les résultats économiques des exploitations. Le traitement de ces données permet d'appréhender les mécanismes financiers à une échelle globale et sur une longue période. Des enquêtes complémentaires de terrain, dont certaines dans trois villages choisis comme sites pour des opérations de recherche-développement, complètent cette approche par une analyse du fonctionnement des exploitations et de leurs stratégies.

L'accroissement des besoins en crédit par la monétarisation des crédits

Des charges d'exploitation lourdes

Le tableau 1, bien que donnant des valeurs en francs CFA courants, donne une image de l'évolution des principaux résultats économiques. Il apparaît que :

— les charges totales supportées par les paysans sont élevées. Le recours à la motorisation entraîne de fait une sensibilité accrue aux variations de l'environnement économique et aux aléas climatiques. Dans notre tableau, le produit brut varie dans une fourchette de 1 à 3,0 tandis que la trésorerie fluctue de manière bien plus forte de 1 à 4,6, traduisant bien cet état de faits ;

— les charges, à partir de 1987, semblent bien devenir proportionnellement de plus en plus lourdes à supporter, principalement en raison de la suppression des subventions des intrants à partir de cette date ;

— le ratio trésorerie/actif est bien plus élevé dans les exploitations motorisées que dans les autres. Cependant, une fois déduites un certain nombre de dépenses de consommation incompressibles, il est difficile de dégager les fonds suffisants pour autoriser un auto-financement des moyens de production des campagnes futures. Il devient évident que le crédit est nécessaire pour l'acquisition de la chaîne motorisée, mais aussi pour l'acquisition des intrants et l'entretien du matériel.

Le projet "Motorisation intermédiaire" ainsi qu'une grande partie des projets de développement essaient d'associer la Caisse nationale de crédit agricole dans les opérations de prêts, afin de bâtir un organisme pérenne, susceptible de reprendre les activités de crédit après le retrait de l'aide.

Des situations variables entre exploitations

Il est important toutefois de noter que les situations sont différentes suivant les exploitations, comme le montre une

Tableau 1 : Evolution, en milliers de francs CFA courants, des principaux résultats économiques des exploitations motorisées. Moyenne sur l'ensemble des exploitations

FCFA	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Nombre d'exploit.	24	29	41	57	109	156	214	257	271	278
Produit brut	1373	2102	2633	2494	3268	4133	3399	2811	2831	3527
Charges totales	636	743	1017	1267	1311	1490	1504	1716	1608	1730
dont culture	187	189	302	416	519	651	660	838	735	896
tracteur	142	217	370	475	405	434	439	456	455	450
annuité	307	337	344	376	387	405	405	421	418	384
Charges/Produit brut	0.46	0.35	0.39	0.51	0.40	0.36	0.44	0.61	0.57	0.49
Trésorerie	454	942	1221	740	1284	2071	1572	668	865	1343

Tableau 2 : Caractéristiques principales des sept classes d'exploitations motorisées identifiées à partir des données collectées en 1989

	1	2	3	4	5	6	7
Nombre exploitations	51	63	47	17	27	37	33
Surface cultivée (ha)	24	27	22	24	23	43	32
Nombre actifs	12	11	10	14	12	20	8
Produit brut (kFCFA)	2148	2839	1257	1657	3311	5292	5146
Charges totales	1272	1274	1105	729	1264	1649	1927
Trésorerie	258	958	-515	340	1473	2860	2531

Tableau 3 : Evolution des prix de cession, en milliers de francs CFA courants, du matériel agricole aux paysans

	1981	1983	1985	1987	1989
Tracteur	1455	1950	2616	2950	2890
Charrue	190	237	279	280	300
Herse vibrante	-	183	188	209	265
Porte-outils	254	313	430	400	435
Semoir MU201	-	218	224	250	276
Remorque	-	370	392	410	460

Sources : SEDES 1988 ; Projet "Motorisation Intermédiaire"

Remarque : les subventions des prix au niveau du producteur n'ont existé qu'entre 1983 et 1986 et ont concerné presque exclusivement le tracteur. Elles ont varié de 170 000 à 290 000 francs CFA pour ce dernier.

typologie établie sur les données issues de la campagne 1989/90 (Faure, 1991). Dans certains cas, la moyenne des trésoreries est négative, tandis que dans d'autres la marge de manœuvre reste très confortable (tableau 2).

Des sources de crédit diversifiées

L'acquisition du premier équipement nécessite un apport personnel conséquent

Les exploitations qui souhaitent se motoriser doivent répondre à de nombreux critères, parmi lesquels la taille (population, surface cultivée, réserve foncière) et les performances (technicité en culture attelée, niveau de rendement, etc.). L'équipement acheté est généralement constitué d'une chaîne réduite (tracteur, charrue au minimum) ou plus rarement d'une chaîne complète (tracteur, charrue, barre porte-outil avec dents de sarclage ou de buttage, semoirs, remorque, etc.). Le tableau 3 donne les prix de cession du matériel pour quelques années.

Depuis 1982, la CNCA intervient pour le financement à moyen terme du crédit d'équipement grâce à une ligne de crédit de la CCCE. Les contrats sont signés entre la CNCA et l'agriculteur ; après acceptation de la candidature de ce dernier, la SOFITEX, sous tutelle de laquelle est placé le projet, remplit et fait signer les dossiers. Le matériel est mis en place par le projet qui se fait ensuite rembourser par la CNCA.

Les normes officielles du crédit sont les suivantes : 75 % de crédit, 25 % d'apport personnel, crédit sur six ans à 11 % (9 % avant 1990). Un différé d'un an sur le remboursement du capital a existé de 1978 à 1983, mais les annuités étaient alors réduites à cinq. En fait, le montant du crédit accordé est calculé à partir d'une annuité constante (capital + intérêt) qui ne doit guère dépasser 500 000 francs CFA pendant six ans. Le reste du financement nécessaire à l'achat du matériel choisi par l'exploitant doit être couvert par un apport personnel. Ce système de crédit permet d'éviter un endettement excessif auquel une exploitation motorisée moyenne ne pourrait faire face. Il est évident que le projet doit veiller, ce qui n'est pas toujours facile, à ce que l'apport personnel corresponde bien à une épargne, gage d'une saine gestion avant motorisation, et non pas à des emprunts contractés auprès de particuliers, ou pire encore, à la vente des bœufs de trait qui sont indispensables au bon fonctionnement de la future exploitation. Ainsi l'apport personnel se monte-t-il au minimum à 1 000 000 francs CFA ce qui est loin d'être négligeable (tableau 4).

Il est intéressant de noter que le coût de l'équipement devient proportionnellement de moins en moins important dans les charges totales. Si ces dernières augmentent, ce n'est donc pas à cause d'investissements de plus en plus lourds.

Le rôle fondamental du coton dans la récupération du crédit

La bonne récupération des crédits est un point important du dispositif si l'on souhaite garantir la pérennité du système, mais les circuits financiers peuvent être divers et d'une complexité variable suivant le nombre d'agents économiques qui interviennent. Quatre situations peuvent être

Tableau 4 : Montant moyen, en milliers de francs CFA courants, de l'apport personnel et de l'annuité correspondant au premier équipement des exploitations (moyenne sur les exploitations qui se sont motorisées durant l'année concernée) et de l'annuité moyenne (moyenne sur l'ensemble des exploitations)

FCFA	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Nombre exploit.	8	7	12	13	53	49	58	47	17	14
Apport personnel	322	683	953	865	915	876	1092	1194	1174	1352
1ère annuité	154	151	163	158	370	416	496	527	532	520
Annuité moyenne	307	337	344	376	387	405	405	421	418	384
% Charges totales	48	45	34	30	30	27	27	25	26	22
	Différé de remboursement				Pas de différé de remboursement					

Source : Projet "Motorisation Intermédiaire"

identifiées suivant que :
— la CNCA est opérationnelle dans la zone, ce qui est le cas pour la cellule de Houndé depuis 1988 (bureau de Houndé) et pour celle de Solenzo depuis 1989 (agence de Dédougou et bureau de Solenzo). Dans ce cas, tous les exploitants motorisés possèdent un compte à la CNCA, ainsi que tous les groupements villageois par lesquels transitent les crédits pour l'acquisition des intrants et des équipements de culture attelée ;
— le producteur obtient une évacuation directe de sa production cotonnière par la SOFITEX, sans passer par le marché autogéré d'achat du coton dépendant du groupement villageois auquel il appartient systématiquement. On peut actuellement estimer à 60 % la production de coton des exploitations motorisées ainsi commercialisée.

Exploitant ne dépendant pas d'une zone couverte par la CNCA et commercialisant son coton par l'intermédiaire du groupement villageois

Après enlèvement du coton, la SOFITEX rétribue directement le groupement villageois, en déduisant tous les crédits "intrants" du village contractés auprès d'elle ou d'un CRPA qui a fait parvenir à temps sa situation des crédits. Le système de la caution solidaire s'applique alors. Le groupement villageois paie ensuite l'exploitant qui part alors régler ses crédits "motorisation" au niveau de sa cellule ou auprès de son encadreur. Le projet reverse enfin l'argent à la CNCA.

Exploitant ne dépendant pas d'une zone couverte par la CNCA et obtenant une évacuation directe de son coton par la SOFITEX

La SOFITEX, au niveau de l'usine et après passage du camion transportant le coton au pont-bascule, rémunère directement le producteur, à condition que celui-ci présente une attestation de son groupement villageois indiquant le montant de ses crédits "intrants" contractés auprès de la SOFITEX ou d'un CRPA. Ces derniers doivent être défalqués de la somme versée. L'exploitant part ensuite régler ses crédits "culture attelée" au niveau de son groupement villageois et "motorisation" au niveau de sa cellule ou auprès de son encadreur. Le projet reverse alors l'argent à la CNCA.

Exploitant dépendant d'une zone couverte par la CNCA et commercialisant son coton par l'intermédiaire du groupement villageois

Après enlèvement du coton et après avoir récupéré ses propres crédits "intrants" et ceux des CRPA, la SOFITEX paie la CNCA qui déduit les crédits "culture attelée" ou "soudure" de l'ensemble du village puis verse l'argent restant sur un compte ouvert au nom du groupement villageois. Le groupement villageois rétribue ensuite l'exploitant qui part régler ses crédits "motorisation" au niveau de sa cellule. Le projet reverse alors l'argent à la CNCA.

Exploitant dépendant d'une zone couverte par la CNCA et obtenant une évacuation directe de son coton par la SOFITEX

La SOFITEX, après présentation d'une attestation du groupement villageois indiquant le montant des crédits "intrants" contractés auprès de la SOFITEX ou d'un CRPA, qui sont alors défalqués, verse l'argent directement sur un compte ouvert au nom du producteur à la CNCA. Cette institution récupère directement ses crédits "culture attelée" et "motorisation". Le paysan retire son argent au guichet.

Comme on peut le constater, les circuits sont complexes et, dans la plupart des cas, font largement appel à la responsabilité directe du paysan et sollicitent fortement le projet. La CNCA apparaît comme un intermédiaire supplémentaire quand l'exploitant motorisé récupère ses fonds auprès de son groupement villageois ; sa présence dans le

Tableau 5 : Nombre d'exploitations ayant contracté un emprunt supplémentaire pour compléter la chaîne motorisée. Moyenne sur les exploitations concernées

FCFA	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Nb expl.	1	1	13	8	12	27	13	22	16	31
Apport pers.	200	126	234	201	317	277	483	275	199	155

Source : Projet "Motorisation Intermédiaire"

système se justifie essentiellement par le fait qu'elle est à la tête d'un consortium de banques qui prête de l'argent à la SOFITEX pour acheter les intrants sur le marché international et qu'elle a, dans de nombreux cas, la responsabilité de la bonne cohérence des commandes en intrants passées par les groupements villageois. A ce titre elle est partie prenante dans la gestion de ces intrants. Ce n'est que dans le dernier cas (environ 60 % des exploitations dans deux cellules sur trois) que la récupération des crédits est opérée sans intervention du projet, laissant les deux acteurs principaux (paysan et CNCA) face à leurs responsabilités.

Si l'exploitant n'honore pas ses engagements, le projet, en accord avec la CNCA, peut octroyer un différé exceptionnel de remboursement d'un an en cas de difficultés conjoncturelles (accident climatique, maladie, etc.) ou saisit le matériel (mauvais payeur, exploitation incapable de maîtriser les problèmes liés à la motorisation). Les comptes sont alors faits sur la base suivante : rachat du tracteur par la SOFITEX à sa valeur résiduelle ; le différentiel entre les sommes dues et la valeur de rachat est prélevé sur un fonds de garantie de la CNCA alimenté par 1/n^{ème} des 11 % d'intérêt. Le prêt n'est pas garanti sur le reste du capital d'exploitation (cheptel, s'il existe).

Toutefois, le nombre de tracteurs retirés depuis le début du projet reste faible et s'élève à vingt-six, dont onze en 1989 (ces échecs sont essentiellement dus à la disparition de six associations de paysans regroupés autour d'un tracteur), et quatre en 1990.

Des acquisitions d'équipements complémentaires peu fréquentes

Quand un exploitant souhaite acquérir du matériel complémentaire (outils tractés, égreneuse à maïs, etc.), il peut négocier un nouvel emprunt auprès de la CNCA via le projet, sur la base d'un crédit sur six ans à 11 %, sans différé et avec un apport personnel de 25 %. Ce crédit lui est accordé si le cumul de ses annuités est jugé supportable ; dans le cas contraire il est exigé un acompte d'au moins 50 %, voire un paiement au comptant (l'acquisition d'un moulin, notamment, ne peut s'envisager qu'avec un paiement au comptant).

Les achats de matériel complémentaire ne sont pas très nombreux.

La maintenance du matériel : de la procédure classique à une intervention croissante de la CNCA

Dans une opération de motorisation, la maintenance du matériel est un problème crucial. De façon classique, elle est assurée par un atelier bien équipé et une équipe de mécaniciens au niveau de chaque cellule d'encadrement. On y effectue une révision annuelle du tracteur, à la demande de l'exploitant, avant chaque nouvelle campagne. Les mécaniciens peuvent aussi intervenir sur le terrain à la demande d'un exploitant et réparer le matériel sur place ou à l'atelier suivant la gravité de la panne. De son côté, le paysan peut également aller chercher des pièces détachées directement au magasin de la cellule.

Dans cette situation, qui prévaut encore dans la cellule de N'Dorola, seules les pièces sont facturées et donnent lieu à un crédit de campagne à 13 % (9 % avant 1990), directement géré par le projet, à condition que le paysan n'ait pas d'impayés antérieurs. Dans le cas contraire il doit régler ses pièces au comptant.

Depuis que la CNCA est opérationnelle dans les cellules de Houndé et de Solenzo, elle s'implique davantage dans la gestion des crédits à court terme. Au cours de réunions de fin de campagne, le projet et la CNCA établissent une liste des personnes à jour dans le paiement de leurs crédits ou n'ayant pas pu faire face à leurs engagements pour des raisons conjoncturelles. Seuls ces producteurs peuvent avoir accès à un crédit à court terme, qui couvre les frais de fonctionnement de leur matériel (gestion d'un découvert bancaire, à 13 %, sur au maximum quinze mois, sans limitation de montant, sur le compte de l'exploitant). Autrefois, pour toutes les dépenses, le projet exigeait un apport personnel équivalent au montant du prêt. Mais cette condition a été supprimée afin de ne pas immobiliser un tracteur en cours de campagne agricole, faute de trésorerie disponible.

A chaque intervention, achat de pièces détachées ou de gas-oil, le paysan appose une vignette personnalisée à son nom sur un document émis par le projet. Ce dernier se fait rembourser par la CNCA qui débite alors le compte de l'exploitant. Là encore, c'est toujours le projet qui assure une bonne partie de la gestion du crédit du paysan pour le compte de la CNCA. Il arrive aussi que des exploitants et des agents des bureaux locaux de la CNCA soient mis en contact direct, ce qui permet de responsabiliser ces deux acteurs.

Le tableau 6 donne l'importance des coûts de maintenance et donc une idée des crédits accordés. Il faut savoir que le gas-oil est également livré à crédit et aux mêmes conditions.

Exemple d'un crédit géré sans la tutelle du projet : l'installation de forgerons-mécaniciens

Depuis le début du projet, beaucoup ont pensé qu'une telle organisation de la maintenance ne survivrait pas, car elle n'engageait pas assez la responsabilité des producteurs et engendrait un coût qui n'était pas répercuté intégralement sur les agriculteurs (main-d'œuvre, déplacement). Il était évident que si le projet cessait, la maintenance disparaîtrait peu à peu, et avec elle l'expérience de la motorisation. C'est pourquoi une opération de transfert des compétences du projet vers des artisans ruraux a été lancée en 1985.

Plusieurs phases schématisant l'évolution de l'artisan (recruté dans la caste des forgerons) ont été retenues, depuis son activité traditionnelle jusqu'au stade de marchand de pièces et réparateur de machines (tableau 7).

Comme le note la SEDES (1988), « c'est sans doute la première fois en Afrique de l'Ouest qu'une tentative de transfert de qualification de ce genre, avec profil de départ aussi peu formé, est tentée. La méthode, le risque, l'enjeu [...] et les premiers résultats sont exceptionnels. Mais il faut huit ans pour amener un forgeron au stade du démontage de la boîte de vitesse ». On estime qu'il faudrait trente forgerons-mécaniciens pour créer un tissu de maintenance viable et performant pour l'ensemble du projet, or

Tableau 6 : Coût d'utilisation du tracteur, en milliers de francs CFA courants. Moyenne sur l'ensemble des exploitations.

FCFA	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Nb exploitations	24	29	41	57	109	156	214	257	271	278
Gas-oil+lubrifiant	73	118	171	278	264	279	254	232	227	234
Pièces détachées	69	99	199	197	141	155	185	224	228	216

Source : Projet "Motorisation Intermédiaire"

Tableau 7 : Définition des différentes phases de formation des artisans-forgerons

	Phase 0 et 1	Phase 2	Phase 3
Critères de recrutement	Compétence Déjà installé dans un village, près d'expl. motorisées	Meilleurs de la phase 1	Meilleurs de la phase 2
Formation	de base pour confection mat. de culture att. (environ 1 an)	complémentaire sur le terrain	Pointue, à la mécanique du tracteur
Réalisation à entreprendre par le candidat	Forge en banco avec une cellule pour magasin		Magasin de pièces détachées avec étagères
Crédit : objectif	1er équipement mat. premières	groupe de soudure meuleuse perceuses	outillage pièces détachées
montant max francs CFA	950 000	2 100 000	5 900 000
apport personnel	réalisation forge	600 000	réalisation bâtiment
nb annuités	4 à 5	5 à 6	6
taux intérêt	11 %	11 %	11 %

Source : Projet "Motorisation Intermédiaire"

on en dénombrait seulement deux en 1989, localisés dans la cellule de Houndé. En 1991, il est prévu l'installation d'un forgeron-mécanicien dans la cellule de N'Dorola et d'un autre dans celle de Solenzo. Le niveau de qualification auquel on souhaite élever les candidats explique en partie les délais nécessaires à ce volet d'activité du projet, mais il est très vraisemblable que l'importance des emprunts à contracter décourage nombre de volontaires (tableau 8).

Dans les zones où un forgeron-mécanicien est installé, les exploitants doivent obligatoirement s'adresser à lui pour l'entretien de leur tracteur et pour obtenir des pièces détachées. Le forgeron-mécanicien dispose d'une liste des paysans autorisés à avoir un découvert bancaire. Quand une telle personne souhaite acheter une pièce détachée ou effectuer une réparation, elle appose sur un bordereau de vente à crédit émis par le forgeron une vignette personnalisée. Ce dernier va alors à la cellule la plus proche et contre la remise de ce document reprend un lot de pièces neuves afin de regarnir son stock, qui pour des raisons évidentes de gestion est réduit au strict minimum. Le projet envoie le papier à la CNCA qui débite alors le compte du paysan et crédite celui du forgeron. Dans cette situation, le forgeron dispose d'une marge bénéficiaire de 23 % sur les pièces (pourcentage appliqué sur la totalité de la zone du projet afin de ne pas pénaliser les artisans) et facture la main-d'œuvre et le déplacement suivant un barème négocié avec le projet.

Cette expérience est intéressante car d'une part il existe une possibilité de crédit de campagne qui n'est plus soumise à l'appréciation du projet lui-même et, d'autre part, le forgeron-mécanicien se comporte comme un relais, sur le terrain, de la CNCA. On assiste dans cette expérience à un transfert des fonctions liées au crédit du projet à la CNCA, à la responsabilisation des exploitants, à l'apparition d'intermédiaires actifs (les forgerons-mécaniciens) dans la gestion du crédit. Il faut également souligner l'importance, pour l'Afrique de l'Ouest, des sommes d'argent ainsi gérées au nom de quelques personnes.

L'approvisionnement en intrants : le fonctionnement approximatif des groupements villageois

Pour s'approvisionner en intrants (semences, engrais, insecticide, herbicide) et pour obtenir un crédit destiné à l'acquisition de matériel de culture attelée, l'exploitant motorisé ne passe pas par le projet mais s'adresse directement au groupement villageois dont il dépend (un seul groupement par village).

Ces institutions ont vu timidement le jour entre 1971 et 1974, mais la plupart d'entre elles ont été créées à partir de 1980 (Genty et Nana, 1990). Vers cette époque et très rapidement, elle ont été les seules habilitées à gérer au niveau d'un village les moyens de production obtenus à crédit. Certaines d'entre elles ont été érigées en marché autogéré pour le coton et sont chargées de la commercialisation de cette production par l'intermédiaire d'une équipe de personnes formées et recrutées dans le village. En 1983 on dénombrait dans les deux principaux CRPA (Centre régional de promotion agro-pastorale) de la zone cotonnière (Hauts-Bassins et Boucle du Mouhoun représentant près de 85 % de la production du Burkina) environ sept cents groupements villageois et on évaluait entre 70 et 80 % la production de coton commercialisée par ces marchés autogérés. En 1989, le nombre de groupements villageois, pour la même aire, atteignait environ neuf cent cinquante et les marchés autogérés commercialisaient entre 85 et 95 % du coton burkinabé (SOFITEX). Une ristourne de 3 francs CFA par kilo de coton acheté est reversée au groupement villageois, soit sur son compte CNCA s'il existe, soit directement au bureau du groupement villageois.

Cette gestion des intrants, si elle paraît bien adaptée aux conditions locales pose cependant de nombreux problèmes. D'abord les instances auxquelles les groupements villa-

Tableau 8 : Nombre de forgerons encadrés par le projet en 1990

	Forgerons			
	Phase 0	Phase 1	Phase 2	Phase 3
Houndé	2	8	2	2
N'Dorola	1	6	3	0
Solenzo	2	3	4	0

Source : Projet "Motorisation Intermédiaire"

geois doivent s'adresser peuvent être de nature différente. En effet, après avoir dressé la liste des besoins sur un cahier, paysan par paysan, le secrétaire du bureau a plusieurs possibilités pour transmettre la commande du village :

— soit il s'adresse au CRPA qui ne gère actuellement et principalement plus que les dons d'intrants de la communauté internationale. Alors il devra prendre livraison des commandes, cédées certaines années à crédit, au magasin le plus proche et financer le transport jusqu'au village. Mais le CRPA peut également transmettre cette demande à la SOFITEX. Cette alternative est en voie de marginalisation ;

— soit il s'adresse à la SOFITEX, en particulier dans les zones non couvertes par la CNCA. Cette société a depuis 1989 repris aux CRPA la distribution des intrants qui, si elle est bien menée, permet la livraison de ces derniers directement au magasin du village lors de l'évacuation du coton. Toutefois la SOFITEX ne s'occupe que de l'approvisionnement en engrais et en produits phytosanitaires pour le coton et les cultures vivrières ;

— soit il s'adresse directement à un bureau de la CNCA qui transmet les commandes à la SOFITEX qui elle-même lance tous les appels d'offres pour les intrants. Cette procédure devrait se généraliser dans les années à venir. On observe de nouveau une nette tendance à transférer la gestion des crédits à court terme à une institution bancaire. La CNCA porte la responsabilité de la bonne cohérence des commandes. Dans cette logique, il est normal que ces crédits ne soient pas gratuits (crédit sur 6 mois à 13 % par an). En ce qui concerne les crédits d'équipement en culture attelée, la CNCA ne peut les octroyer que si elle dispose elle-même d'une ligne de crédit provenant d'un projet ou d'une aide quelconque.

A cause de la diversité des circuits, les retards dans la distribution des moyens de production sont fréquents et pénalisent souvent les producteurs qui ne peuvent les employer ni à la dose souhaitée, ni en temps opportun.

D'autres problèmes importants paralysent la plupart des groupements villageois. Le faible niveau des membres du bureau et l'encadrement quasi inexistant de ces instances entraînent des distorsions dans leur fonctionnement. Ainsi, on observe très fréquemment :

— l'octroi de crédits à des paysans mauvais payeurs ou à ceux dont le système de production ne permet qu'un endettement extrêmement modéré ;

— de fréquents détournements d'intrants ou d'argent ;

— des reventes d'intrants à bas prix par des paysans désireux d'obtenir des liquidités en cours de campagne ;

— un recouvrement difficile des crédits à l'échelle du village, alors que le système de la caution solidaire permet aux organismes officiels de toujours rentrer dans leurs fonds ;

— des versements de fonds tardifs par la SOFITEX au groupement villageois.

Ce contexte difficile pénalise évidemment les exploitants gros utilisateurs de consommations intermédiaires, comme les exploitations motorisées. Le tableau 9 donne une idée de l'importance croissante des besoins financiers des exploitations motorisées pour l'acquisition des moyens de production.

Ces programmes amènent les paysans équipés d'un tracteur ainsi que le projet à identifier des solutions pour se dégager de la pesanteur des groupements villageois : l'enlèvement immédiat de la production de coton par la SOFITEX est évidemment une réponse adaptée. Il serait toutefois plus judicieux que toutes les structures intervenant dans le milieu rural cherchent à améliorer le fonctionnement des groupements villageois qui représentent un outil appréciable pour le développement local, grâce aux moyens financiers dont ils disposent via les ristournes coton. En estimant à 80 % la production commercialisée par les marchés coton autogérés, et en prenant une production moyenne de 150 000 tonnes de coton à l'échelle du Burkina, on peut chiffrer à 360 millions les sommes dont les communautés rurales disposent théoriquement. Hélas, une bonne partie de ces fonds sert à couvrir les impayés,

Tableau 9 : Coûts des intrants, en milliers de francs CFA courants. Moyenne sur l'ensemble des exploitations

FCFA	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Nb expl.	24	29	41	57	109	156	214	257	271	278
Engrais	71	81	127	227	308	404	369	397	394	456
Insecticide	45	41	54	62	66	91	91	277	194	305
Total	116	122	181	289	374	495	460	674	588	761
% Charges tot.	18	16	18	23	29	33	31	39	37	43

Source : Projet "Motorisation Intermédiaire"

parfois à financer des investissements décidés par la préfecture quand ils ne sont pas tout simplement l'objet de convoitises individuelles.

Un environnement économique plus contraignant

Un taux d'impayés plus élevé

La gestion des crédits pour une exploitation motorisée est complexe, mais elle devient également de plus en plus difficile car l'environnement économique est plus contraignant qu'autrefois : le prix d'achat des produits aux paysans au mieux stagnent, celui des intrants a fortement augmenté, essentiellement à cause de la suppression des subventions, et l'inflation réduit le pouvoir d'achat. L'indice des prix à la consommation africaine à Ouagadougou est passé de 100 (base 1980) à 144 en 1989 (BCEAO). Dans ce contexte, la trésorerie des exploitations motorisées, exprimées en francs constants, évolue comme le montre le graphique n°1.

Depuis 1980, le pouvoir d'achat de ces exploitations évolue en dents de scie. Après une série de bonnes années (1984, 1985 et 1986), les revenus chutent fortement en 1987 et 1988 pour remonter en 1989. L'expérience technique acquise par les exploitations les plus anciennement motorisées et le plus fort pourcentage de producteurs qui se sont dégagés des crédits sont des éléments qui ne suffisent pas à faire croître le revenu moyen de la population du projet. La conséquence en est un accroissement significatif des impayés pour les exploitations ayant encore des crédits d'équipement importants. Il est possible d'approcher ce phénomène en dénombrant les exploitations qui obtiennent une trésorerie négative, calculée après déduction de l'ensemble des emprunts contractés (tableau 10).

Graphique 1 :
Evolution de la trésorerie des exploitations motorisées

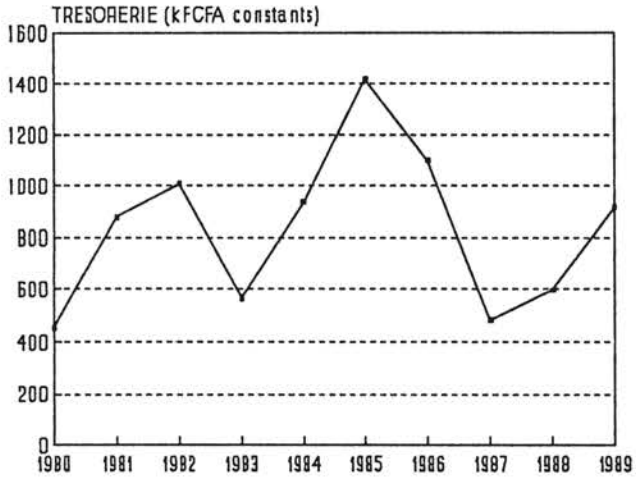

Le montant réel des impayés, qui traduit à la fois une situation économique plus difficile et des difficultés de recouvrement des crédits par la CNCA, est un indicateur plus explicite. Vers la fin de l'année 1990, ce montant s'élevait en moyenne à environ 400 000 francs CFA par exploitation. Ainsi le taux de recouvrement du crédit a chuté, passant à moins de 80 % alors qu'auparavant il était supérieur à 95 %.

Dans un tel contexte, on comprend qu'un certain nombre de producteurs cherchent à dégager des liquidités, en développant des pratiques parfois dangereuses pour l'équilibre de leur système de production.

Ainsi on pourrait penser que les prestations de service permettant d'obtenir rapidement de l'argent en cours de campagne se développeraient. Cela ne semble pas le cas, comme le montre le tableau 11, bien qu'une partie de ces activités ne soient pas déclarées au projet.

Il est vrai qu'une majorité des clients qui louent les services de ces exploitations ne les payent que lors de la vente du coton. Aussi le paiement sous forme d'allocation de main-d'œuvre, lors de la récolte du coton, se développe-t-il. Les termes de l'échange sont profitables à ces grandes exploitations dont l'extension des surfaces est souvent limitée par la disponibilité en travail lors des récoltes. Par ailleurs, il faut bien voir que le coût réel d'utilisation du tracteur ne permet guère de concurrencer les services proposés par les paysans équipés en traction animale. Par exemple, le coût horaire du tracteur équipé d'une charrue avoisine les 2 500 francs CFA, en comptant la moitié pour l'amortissement et l'autre moitié pour les pièces et le gasoil. Il faut huit heures pour labourer un hectare, ce qui représente un coût de 20 000 francs CFA, alors que dans la réalité l'hectare travaillé est vendu entre 17 000 et 20 000 francs CFA.

Les prêts "soudure" : un phénomène qui prend de l'ampleur

Par contre certaines exploitations ne dédaignent pas de

solliciter auprès de la CNCA via leur groupement villageois des prêts "soudure" (prêt à 13 % par campagne). Ce type de crédit est destiné à financer la trésorerie des paysans en début de campagne, ce qui servira à couvrir les dépenses en petit matériel ou en main-d'œuvre. Il n'a pas été possible de chiffrer ces pratiques pour l'ensemble des exploitations encadrées par le projet ; toutefois nous pouvons donner le volume de ces emprunts dans les trois villages qui donnent lieu à des enquêtes approfondies (tableau 12).

Il est évident que les montants des prêts dans ces cas de figure sont loin d'être négligeables. Une distribution parfois laxiste de ces crédits entraîne souvent un accroissement important de l'endettement pour certaines exploitations, qui ont alors du mal à rembourser leurs emprunts. Des situations conflictuelles ont souvent été constatées dans les villages lorsqu'il fallait honorer ces engagements supplémentaires pris vis-à-vis de la CNCA.

Conclusion

Les exploitations motorisées sont amenées à manipuler des flux financiers souvent considérables. Si l'acquisition de la chaîne motorisée nécessite évidemment la mise en place d'un crédit spécial, il faut savoir que l'approvisionnement en intrants pour chaque campagne ne peut également se réaliser que grâce à l'existence d'un crédit à court terme : le fonds de roulement est insuffisant pour espérer sortir d'une telle pratique.

Afin de répondre à ces besoins, à travers le projet motorisation, des opérations à caractère souvent pilote de gestion de ces crédits ont été réalisées. Elles visent à mieux responsabiliser les producteurs et à impliquer plus fortement un organisme bancaire, comme la CNCA, dans les différentes phases du processus, voire même à favoriser le retrait quasi complet du projet de cette gestion des crédits.

Tableau 10 : Montant moyen des trésoreries négatives, en milliers de francs CFA courants. Moyenne sur les exploitations ayant une trésorerie négative

FCFA	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Nb expl. conc.	7	1	6	15	17	7	13	47	59	32
Montant moyen	-178	-658	-278	-375	-659	-479	-605	-494	-494	-438

Source : Projet "Motorisation Intermédiaire"

Tableau 11 : Importance des recettes, en milliers de francs CFA courants, des prestations de service des exploitations motorisées. Moyenne sur l'ensemble des exploitations

FCFA	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Nb expl. conc.	24	29	41	57	109	156	214	257	271	278
Recettes locat.	25	58	120	128	77	75	78	49	61	61
% Prod. brut	2	3	5	5	2	2	2	2	2	2

Source : Projet "Motorisation Intermédiaire"

Tableau 12 : Importance des prêts "soudure" accordés aux exploitations motorisées des villages de Daboura, Bala et Kourouma

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Nb expl. suivies	15	16	18	18	20	21
Expl. avec prêt	0	0	2	2	3	14
Prêt moyen kFCFA	-	-	100	100	150	130

Les taux pratiqués, voisins de ceux du marché, permettent de penser que les mécanismes mis en place sont susceptibles de perdurer après le retrait de l'aide. Toutefois, des lignes de crédit devront toujours être prévues par la CNCA pour financer de telles activités.

L'opération la plus novatrice dans ce domaine reste sans conteste l'installation de forgerons-mécaniciens aptes à assurer seuls la maintenance des tracteurs, à condition que les pièces détachées soient disponibles au niveau régional. Ces artisans ruraux peuvent gérer des crédits pour le compte de la CNCA et au profit des producteurs ; ils représentent donc des relais précieux et indispensables pour cette institution.

Il est évident que ces opérations sur le crédit ne sont possibles que grâce à l'existence de la culture du coton par contrat, qui seule permet de garantir un bon taux de remboursement.

Cependant les mécanismes mis en place ne fonctionnent pas sans à-coups. En particulier, on peut penser que du fait que la CNCA est en phase de rodage, elle n'arrive pas dans certains cas à atteindre un bon taux de remboursement des emprunts. L'importance des impayés a un effet négatif sur l'ensemble des exploitations : pour certains producteurs, ne pas faire face à ses engagements devient une éventualité, même lorsqu'ils disposent des fonds suffisants. Par ailleurs, le mauvais fonctionnement de nombre de groupements villageois est inquiétant : la situation risque de se dégrader dangereusement (détournement, vol, justice sommaire, etc.), et surtout les chances que ces institutions deviennent un véritable outil de développement au niveau villageois sont fortement compromises.

Il reste que l'on peut s'interroger sur l'avenir, à moyen et long terme, des opérations de modernisation de l'agriculture fondées sur l'augmentation du capital d'exploitation et le développement des moyens financiers, quand on connaît la lente dégradation de l'environnement économique. La rentabilité de tels investissements semble de plus en plus difficile à assurer.□

Notes

G. Faure est agro-économiste CIRAD-IRCT

G. Nauleau est Chef du projet "Motorisation intermédiaire"

D. Diallo est Chef du service vulgarisation du projet "Motorisation"

Bibliographie

Faure G., 1991. Système de production et petite motorisation. INERA, 53 p. + annexes.

Genty D., Nana J.B., 1990. Rapports sur la situation des groupements villageois. IRAM. SAED.

Schwartz A. Résultats provisoires et non publiés d'enquêtes

SEDES, CEEMAT, SAED, 1988. Bilan-diagnostic du projet "Motorisation intermédiaire" et faisabilité de la phase III. SOFITEX, 177 p. + annexes.

SOFITEX, 1980-1988. Rapports annuels. Culture motorisée dans l'ouest du Burkina Faso. SOFITEX.